



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 septembre 2025, à 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2025
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour la déconnexion du réservoir d'eau potable de Bôle
4. Interpellations et questions
5. Communications du Conseil communal
6. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 36 conseillers généraux :

BERGQVIST Johan (scrutateur), **BOLEA Sonia**, **BONDALLAZ Stéphane**, **BOULE Bernard**, **BRÜSCHWEILER Ivan**, **BURGAT François**, **BUSCHINI Gianni**, **DONNER Philippe** (président), **DUBOIS Ludovic** (scrutateur), **DUCOMMUN Tiana**, **EGLI Philippe**, **ERNST Jean-René**, **FINGER Evan**, **GASBI Chedlia**, **GODET Louis**, **GUILLAUME-GENTIL-HENRI Marianne**, **HIRTER Jennifer**, **KÜNZI Jean-François**, **LUTHY Marcial**, **MILHAUD DUVERNAY Liza** (secrétaire), **PESSINA Jean-Marc**, **PLATZ Sarah**, **ROBLIN Amélie**, **SCHERLER Laureline**, **SCHEURER Etienne**, **SPACIO Gemma**, **STEINER Christian** (secrétaire adjoint), **STREIT Naomi**, **SUNIER Yann**, **VON ALLMEN Anouk**, **WILLENER Walter**, **WINZ Kilian**, **ZBINDEN Raphaël**, **BENA Daniel** (suppléant), **COLIN Mélanie** (suppléante), **VIUILLAUUE SANGIARD Véronique** (suppléante)

7 excusés (sans les suppléants) : **DUBOIS Pierre-Alain** (premier vice-président), **ETTER Daniel**, **JUNOD Magali**, **KISANGA-STACCHETTI Makiala**, **PROSERPI Mirko** (second vice-président), **SCHWAB Fabian**, **STEINER Olivier**,

1 absent : **VERMOT Michel**

Membres du Conseil communal présents : **PLATZ ERARD Solange** (présidente), **MAIER Corinne** (vice-présidente), **KUROWIAK Roxane** (secrétaire) et **DUPASQUIER Philippe** (secrétaire-adjoint), **AUBERT Natacha** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 36

Le nombre d'excusés : 8

La majorité absolue est de : 19

Majorité des 2/3 est de : 24

Communication du président

M. Philippe DONNER, (Président) permettez-moi en préambule de vous faire part d'une citation du Dalaï-lama : « Le bonheur n'est pas quelque chose qui est livré tout prêt. Il résulte de nos propres actions ».

Il demande si l'ordre du jour doit être modifié ?

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. On s'interroge sur les réponses ultérieures qu'on a posées aux comptes qui figurent dans le procès-verbal. On a quand même une question de forme.

Un procès-verbal retranscrit ce qui a été dit durant le Conseil général. Or, nos réponses n'ont pas été amenées au Conseil général et on se retrouve avec un PV qui nous amène des réponses qui n'ont jamais été amenées à l'oral lors du Conseil général donc on ne comprend pas trop la doctrine et le principe. On s'attend lorsqu'on n'a pas les réponses qu'elles soient amenées devant notre assemblée étant donné que finalement on est là pour ça donc on se voit mal accepter un procès-verbal qui amène des réponses qui n'ont pas été données verbalement devant notre autorité.

M. Philippe DONNER, (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Natacha Aubert (Conseillère communale). Je pense que c'est à moi qu'on s'adresse puisque ce sont mes réponses. Je pensais vous les transmettre directement après le Conseil général et puis ça a un peu trainé.

Comme il y avait cet envoi, je pensais que ça serait mis avec le procès-verbal. Je ne pensais pas que ce serait intégré dans le procès-verbal, mais mis en annexe. De ce fait, on peut les enlever du procès-verbal et les mettre en annexe si ça vous convient ?

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Question de forme oui, volontiers.

M. Philippe DONNER, (président) demande si l'ordre du jour à part cette intervention est accepté.

La modification de l'ordre du jour est acceptée.

2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à ses auteurs.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour la déconnexion du réservoir d'eau potable de Bôle

M. Philippe DONNER, (président), donne la parole aux commissions

M. Jean-François KÜNZI pour la Commission technique. La Commission technique a examiné, avec une grande attention, le « Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour la déconnexion du réservoir d'eau potable de Bôle ». À lire le début du rapport qui relate l'historique et l'état actuel de ce réservoir, on comprend que l'Inspection cantonale exige sa mise hors service le 31 décembre de cette année. Le PGA prévoit la distribution uniforme de l'eau potable à Bôle grâce au réservoir de Cottendart, avec une augmentation de la pression. Donc pas de souci de ce côté-là.

Alors que faire de ce réservoir vétuste ? Le réchauffement climatique démontre clairement que l'eau devient une denrée extrêmement précieuse. Il faut faire face à des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues. Les besoins en eau, même non potable, ne vont pas diminuer, bien au contraire. Alors, conservons ce réservoir auquel on peut accéder facilement et mettons son contenu à la disposition de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et... des pompiers. La Commune devra sans doute un peu insister auprès de L'ECAP pour que cette instance apporte une contribution, même modeste, à cette sauvegarde.

Compte tenu de toutes les informations recueillies, la variante 4 paraît raisonnable. La Commission vous recommande, par 6 voix sur 7, d'accepter la demande de crédit d'engagement.

J'ajoute que le groupe socialiste est parvenu aux mêmes conclusions et il approuvera à l'unanimité la demande de crédit.

M. Stéphane BONDALLAZ, pour la Commission financière. La Commission financière recommande exactement la même chose, c'est-à-dire l'option 4. Il n'y a pas d'autres remarques d'ordre financier à ce sujet.

M. Philippe DONNER, (président), donne la parole aux groupes.

M. François BURGAT pour le groupe PLR. La déconnexion du réservoir d'eau potable de Bôle est la suite logique de la construction d'une nouvelle conduite vers le réservoir de Cottendart.

Le Groupe s'est focalisé sur la variante 3 à CHF 71'000.- ainsi que sur la variante 4 à CHF 110'000.- en excluant par avance les autres variantes dans le cadre de l'abandon du réservoir.

L'opportunité de réaffectation de la citerne pour les secours et le secteur primaire, d'un montant de CHF 30'000.-, a fait l'objet d'un débat. En effet, l'opportunité pour l'ECAP et le secteur primaire a un coût, qui devrait idéalement être supporté par ceux qui préconisent la réaffectation de la citerne.

Le groupe serait d'ailleurs curieux de connaître l'état des tractations avec l'ECAP à ce sujet.

Lors de la séance de préparation, un membre du groupe a voté en faveur de la variante 3. Les autres membres du groupe présents ont privilégié la variante 4, en invitant le Conseil communal à tout mettre en œuvre pour que le coût de réaffectation de CHF 30'000.- soit pris en charge par l'ECAP ainsi que par le secteur primaire dans la mesure où celui-ci en bénéficierait.

Mme Véronique SANGLARD pour le groupe Verts/Verts libéraux. Le groupe est partagé entre les variantes 3 et 4, mais recommande d'approuver la proposition du Conseil communal, donc la variante 4.

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Notre Commune traverse une période financière tendue. Dans ce contexte, chaque dépense doit être justifiée et priorisée.

Or, la variante 3 remplit pleinement l'objectif fixé par le Canton : mise hors service du réservoir obsolète, maintien de la conduite pour la sécurité de l'approvisionnement. Et tout cela pour CHF 71'000.-, soit près de CHF 40'000.- de moins que la variante 4 demandée par le Conseil communal.

Oui, CHF 39'000.- d'économie peut sembler anecdotique, mais dans le contexte budgétaire actuel, ce montant est significatif. Il est temps que notre autorité et le Conseil communal commencent à réfléchir en termes d'investissements obligatoires et nécessaires et cessent de financer ce qui relève du luxe.

L'obligatoire et nécessaire, c'est la variante 3. Le luxe, c'est la variante 4.

Pourquoi payer davantage pour une citerne dont la Commune elle-même n'aura aucune utilité directe ? Ce n'est pas raisonnable.

Si certains acteurs, comme l'ECAP ou le secteur primaire, souhaitent disposer de cette réserve, qu'ils en assument le coût et l'entretien. Ce n'est pas aux contribuables de Milvignes de financer une installation dont ils ne bénéficieront pas.

C'est pour cette raison que l'UDC défend la variante 3 via un amendement que nous avons déposé, par souci de cohérence, de responsabilité et de respect des finances communales. Nous apprenons que des adaptations de la distribution d'eau intérieure devront être réalisées dans certaines habitations, et ce à la charge des propriétaires comme le veulent les lois et les règlements. Le Conseil communal est-il en mesure de nous dire combien de foyers sont concernés et quel sera, en moyenne, le coût pour eux ?

Concernant le vote, l'UDC n'acceptera le rapport que si notre amendement est accepté sinon, nous le refuserons à l'unanimité.

M. Philippe DONNER (président), donne la parole au Conseil communal

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Aujourd'hui, je suis incapable de vous dire combien de foyers sont concernés, ni combien ça leur coûtera, par contre, je peux répondre à la question sur l'ECAP qui dès le départ a annoncé qu'il subventionnerait si la citerne leur était laissée à disposition. Donc subvention il y aura et le montant est à négocier. En fonction du vote de ce soir, nous nous approcherons des vigneron ou pas.

M. Philippe DONNER (président) : Nous avons une proposition d'amendement est-ce que l'UDC souhaite s'exprimer ?

M. Evan FINGER : Non, je pense que ma prise de parole était claire.

M. Philippe DONNER (président) soumet l'entrée en matière au vote

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Philippe DONNER (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article.

Article 1 : Il y a une modification proposée par l'UDC

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Est-ce qu'on peut vraiment considérer et au vu de l'amendement déposé par les Verts libéraux et M. Godet, que les deux amendements peuvent se constituer en un seul parce qu'au final ils reviennent exactement au même sauf que les alinéas changent. Est-ce qu'on les oppose ou non ? Je vais faire plus rapidement, après en avoir discuté avec le dépositaire du 2^e amendement qui va entièrement dans notre sens et pour simplifier les débats, l'UDC va retirer son amendement, mais on soutiendra l'amendement de M. Godet.

M. Louis GODET pour les Verts/Verts libéraux. La proposition d'amendement pour rendre plus digeste ce vote de crédit est la suivante : dans l'article 1, l'alinéa 1 n'est pas changé donc le crédit d'engagement de CHF 110'000 est maintenu. Par contre l'alinéa 2 deviendra l'alinéa 3 et il y a un nouvel alinéa qui stipule que : « si aucun repreneur économique n'est trouvé dans un délai de 3 ans pour le réservoir de Bôle, la présente demande de crédit est limitée à CHF 71'000.- correspondant à la variante 3 du rapport relatif à cette demande ».

Cela veut dire concrètement que si la Commune n'a pas trouvé un partenaire qui accepte de reprendre ce réservoir, d'en financer son entretien ou sa remise en état éventuelle et son adaptation à ses besoins, la commune ne peut pas remettre en état ce qu'elle voulait investir dans le réservoir. Et ça donne un délai de trois ans qui, moi, me semble suffisant pour boucler ce dossier.

M. Stéphane BONDALLAZ souhaite que la formulation proposée soit répétée.

M. Louis GODET pour les Verts/Verts libéraux. Dans l'alinéa 2 qui est nouveau, il est précisé que si aucun repreneur économique n'est trouvé dans un délai de trois ans, pour le réservoir de Bôle, ça peut être l'ECAP, ça peut être les viticulteurs ou d'autres, la présente demande de crédit est limitée à CHF 71'000.-, correspondant à la variante 3 du rapport relatif à cette demande.

M. Stéphane BONDALLAZ demande des précisions sur la signification du terme « repreneur économique ».

M. Louis GODET pour les Verts/Verts libéraux. « Repreneur économique » signifie qu'un partenariat économique, doit être trouvé dans un délai de 3 ans. Parce qu'actuellement, l'ECAP s'est engagé très vaguement. Ils ont juste dit « ça nous arrange si on pouvait garder ça », mais sans aller plus loin, ni aussi par rapport au financement. Et pour avoir pris contact avec des viticulteurs, ils m'ont dit « Ah non, nous on a un projet dans 5 à 10 ans, on n'en a aucune idée. La commune nous a signalé que. » Mais eux, ils ne vont pas venir dans un proche délai pour se connecter sur ce réservoir. Et ils ne savent pas non plus comment ils vont le financer.

Donc actuellement, on peut dire qu'on est dans le bleu concernant l'engagement de partenaires éventuels pour la réaffectation de ce réservoir. Or, en mettant un délai de 3 ans, ça permet de clore cet aspect en conciliant les versions 3 et 4, puisque le Conseil général est divisé là-dessus.

M. Stéphane BONDALLAZ à titre personnel. Est-ce que je peux ajouter quelque chose, on ne devrait pas...

Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL-HENRI. Motion d'ordre, je crois que les personnes doivent s'adresser au Président et non les unes envers les autres. S'il vous plaît.

M. Philippe DONNER (président). Merci de rappeler ces règles en tant que telles. Merci à Louis Godet d'avoir précisé et lu l'article, parce que tout le monde n'en a pas connaissance.

M. Stéphane BONDALLAZ. La notion pour moi, de repreneurs économiques n'est pas claire dans ce contexte-là. Donc, je proposerai plutôt de parler de "partenaires économiques".

M. Louis GODET pour les Verts/Verts libéraux. Pour moi ça peut aller, ça revient au même.

M. Jean-René ERNST. J'aurais une question sur cet amendement qui paraît intéressant. Cependant, si effectivement il n'y a pas de repreneur qui est trouvé, on aura une cuve en déshérence avec tous les problèmes sanitaires qu'on connaît dans ce genre de situation. Que se passera-t-il s'il n'y a pas de repreneur ?

M. Philippe DONNER (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. C'est assez flou parce que : Qui est propriétaire pendant ce temps-là ou à futur du réservoir ?

Si aucun repreneur économique n'est trouvé dans un délai de trois ans pour le réservoir de Bôle, la présente demande de crédit est limitée à CHF 71000.- correspondant à la variante 3 du rapport.

Mais un repreneur économique, c'est quoi ? C'est quelqu'un qui nous rachète le réservoir ou on continue d'être propriétaire du réservoir, auquel cas c'est nous qui devons payer l'entretien du réservoir. Le terme "repreneur économique" n'est pas clair.

M. Kilian WINZ. Cet échange traduit une certaine nervosité et inquiétude par rapport à la dimension financière. Moi, ce que je ne comprends pas, c'est qu'il n'y a pas de montant. C'est-à-dire que le Conseil communal dit : « Ah, très bien, on a un partenariat avec l'ECAP, l'ECAP donne CHF 2 000. —, avons-nous réussi notre partenariat économique ? Et là je pense que des précisions sont nécessaires au sujet du montant.

M. Philippe DONNER (président). En effet, ça laisse la porte ouverte à bien des interprétations financières possibles.

M. Ivan BRUSCHWEILER. Je trouve que dans toute cette discussion, les intervenants oublient l'intérêt général. On est dans une période où l'on est assailli d'images, d'incendies qui traversent l'Europe. On n'échappera pas un jour ou l'autre à des problèmes de ce genre, même dans notre région. Apparemment souvent arrosée, mais de temps en temps quand même trop sèche. Et il me semble que le Conseil communal, en prévoyant un endroit qui permettrait de lutter contre l'incendie plus facilement et en mettant à disposition de l'eau aux vigneron qui ne sont pas dans une situation économique très facile actuellement, œuvre dans le sens de l'intérêt général, et ceci pour CHF 40'000.-. Il me semble que ces discussions sont totalement vaines et stupides.

M. Louis GODET. Je me permets quand même de prendre la parole pour dire que malheureusement, ce réservoir, il n'est pas utilisable en l'état. Si l'ECAP veut aller prendre de l'eau, il faut la pomper. Si les vigneron veulent arroser, ils ne vont pas faire du transport de citernes parce que les volumes d'eau sont énormes à utiliser dans l'irrigation. Il faudrait installer une conduite, ça demanderait des emménagements. Et ce réservoir, il est difficilement exploitable de manière efficiente, y compris si on avait des feux de forêt. Je rappelle quand même que s'il faut faire le plein de tonne-pompes des pompiers pour un incendie de forêt, on aurait le lac dix minutes plus loin où on peut aller prélever l'eau, en la pompant. Il n'y a pas besoin d'avoir ce réservoir, il ne va pas résoudre ou amenuiser les problèmes que nous pourrions avoir en cas de sécheresse prolongée.

J'ai un peu des fois l'impression qu'on veut garder la ceinture, les bretelles et la ficelle avec ce réservoir qui aujourd'hui est devenu obsolète. Honnêtement, moi j'aurais pris la variante 1 en disant le PGA ne demande plus cette prise d'eau, on n'a plus d'usage de ce réservoir. Ayons aussi le courage de nommer ce dont on n'a pas besoin. Et ainsi on le met de côté. Et en plus de ça, je vous rappelle que la capacité financière d'investissement de la commune est en

grande difficulté. Et aujourd'hui, ce n'est pas une dépense judicieuse qu'on est en train de faire pour ce projet.

M. Philippe EGLI. Je me permets juste de rappeler que ça n'a pas d'incidence sur la capacité financière de la commune, puisque c'est un contrat autofinancé. Ça a de l'influence sur le prix de l'eau, mais non sur la capacité de la commune à investir.

M. Philippe DONNER (président). Merci de la précision, on voit que les juristes savent aussi interpréter les chiffres. C'est bien. Merci.

Nous sommes en présence de deux amendements, un déposé par le groupe UDC et un déposé par Louis Godet. Mais en fait, ils se regroupent. Alors, je vais poser la question à l'UDC, s'il accepte de se ranger à l'amendement proposé par Louis Godet, à savoir qu'au lieu de remettre à l'article un la modification, l'article un est inchangé. Et puis vous vous ralliez à l'article nouveau deux qui est proposé par Louis Godet. Est-ce que ça vous convient ?

M. Evan FINGER. Oui exactement.

M. Philippe DONNER (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Article 1 : c'est ces CHF 110'000.- avec un premier alinéa, le deuxième alinéa indexé à l'indice suisse des prix. Est-ce qu'il y a encore une discussion sur ça ou pas ? **Discussion close.**

Article 2, nouveau : C'est la proposition faite par Louis Godet soit :

Si aucun partenaire économique n'est trouvé dans un délai de trois ans pour le réservoir de Bôle, la présente demande de crédit est limitée à CHF 71'000.- correspondant à la variante trois du rapport relatif à cette demande

Soumis au vote, l'amendement est accepté par 19 voix pour et 16 contre 0 abstention.

Le nouvel alinéa 3 reprendrait l'alinéa 2 qui est celui qui était dans la proposition. Est-ce qu'il y a un avis contraire ?

Discussion ouverte, discussion close.

Article 3 : discussion ouverte, discussion close

Soumis au vote, le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour la déconnexion du réservoir d'eau potable de Bôle tel qu'il a été modifié est accepté par 31 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions.

4. Interpellations et questions

Interpellations :

M. Philippe DONER (président), donne la parole à M. Walter WILLENER (WW) pour développement de l'interpellation 1 :

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Notre interpellation a pour titre : **Sécurité publique : Tout ou rien, (respectivement rien ou tout).**

Durant la dernière législature, la Sécurité publique de Milvignes a connu de nombreux problèmes, se traduisant entre autres par une absence quasi totale des agents sur le terrain. Cette situation a en partie réjoui la population qui risquait très peu en matière de contraventions. Mais elle avait aussi comme inconvénient de voir naître un sentiment d'insécurité dans la commune et surtout voir la population prendre de mauvaises habitudes, nous pensons ici en particulier au parbage.

Aujourd'hui, c'est tout le contraire. La Sécurité publique s'est réveillée au point que nous pensons qu'elle a été mandatée pour renflouer les caisses communales ! Sur le fond, le

groupe UDC peut saluer ce réveil. Par contre sur la forme, nous interpellons le Conseil communal sur les points suivants :

- Quelle place a aujourd'hui l'information et la prévention dans le travail de la Sécurité publique, par rapport notamment aux sanctions ?

- Pourquoi verbaliser des vigneron à la route des Clos qui ne font que leur travail dans les vignes voisines ? Nous relevons que les ouvriers travaillant sur le chantier perpétuel d'une villa au nord de cette route ne sont jamais inquiétés et leurs véhicules empiètent bien plus sur le domaine public que ceux des vigneron. À propos de cette route, nous faisons remarquer qu'au prix de sa réfection, on aurait pu aménager 3 ou 4 emplacements pour les vigneron en lieu et place des espaces soi-disant verts qui ne sont guère verts aujourd'hui et qui deviendront des paradis pour certaines plantes invasives.

- Y a-t-il des priorités pour s'occuper, au niveau de la Sécurité publique, de secteurs sensibles et peu sécuritaires de la commune ? À titre d'exemple, nous voulons citer le chemin de Torgueil, pourtant interdit à la circulation de transit et qui est une autoroute pour les automobilistes de Corcelles et surtout de Cormondrèche. A notre connaissance, il n'y a que peu ou pas de contrôles à ce niveau.

- Où en sont les discussions sur un éventuel pôle régional pour la Sécurité publique ?

Nous remercions le Conseil communal pour les réponses à nos questions.

M. Philippe DONER (président), donne la parole au Conseil communal.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Rien et tout ! « Quand il s'agit des amendes d'ordre, nous voilà tous dans une tragédie shakespearienne : payer trop, payer trop peu... Ou ne pas payer du tout, telle est la vraie question ! ».

La question étant liée à plusieurs sous-questions, je me permets d'y répondre paragraphe par paragraphe.

Vous saluez notre "réveil" après des années "d'absence quasi totale sur le terrain", puis vous nous reprochez de vouloir "renflouer les caisses communales". Ce paradoxe révèle la vraie question : faut-il appliquer les règles ou les ignorer ?

Contrairement à une norme, la sécurité publique n'arrive pas à accomplir l'objectif qu'elle s'est fixé, soit effectuer un passage par semaine dans toutes les rues et deux passages dans les zones horodatrices et au centre des villages. L'augmentation significative d'amende est donc le résultat d'une longue absence de contrôle. Le temps de travail dévolu au contrôle de stationnement est estimé entre 15 et 20 % pour 1 EPT, sachant que nous avons 2.4 EPT d'agents de sécurité publique, ce qui représente à peu près 4 heures par semaine. Ce qui, selon les statistiques dont nous disposons, est insuffisant en regard du nombre d'EPT corrélé avec le nombre d'habitants (environ 10'000) et de places de stationnement à disposition sur notre Commune, environ 1500.

- Quelle place a aujourd'hui l'information et la prévention dans le travail de la Sécurité publique, par rapport notamment aux sanctions ?

Contrairement à ce que suggère votre question, nous ne privilégions pas la sanction sur la prévention. C'est plutôt l'inverse.

Suite à un long travail de restructuration du rôle et des missions des agents de sécurité publique depuis une année, en réduisant au minimum les missions (la LPOL en définit 50), soit celles que seuls les agents assermentés peuvent effectuer, nous sommes allés en lien avec un effectif parfois bancal au cœur même des missions de nos agents, soit l'application du droit et le souci de l'égalité de traitement. Actuellement, nous consacrons :

- 20 % au contrôle du stationnement ;
- 40 % de tâches administratives (autorisations, dénonciations, manifestations, rédaction de rapports, commandes et demandes citoyennes) ;
- 10 % rapport et séance ;
- 5% de patrouille ;

- 3% entretien signalisation et parcomètre, présence sur les chantiers et lors des manifestations ;
- 20 % dédié à la prévention (renforcement autour des écoles, avec le service de la mobilité nous avons sécurisé le chemin des écoliers, lors de la dernière fête villageoise nous avons distribué des bracelets anti-perdition aux enfants et de nombreuses autres mesures de prévention seraient à citer) ;
- 2 % mandat Rochefort ;

Pour la sécurité publique donc, les missions de prévention et de sécurité sont essentielles au maintien de la paix sociale, avec pour corollaire être plus proche des besoins de la population, ce qui était également une demande du Conseil communal et qui a été mis en œuvre ces derniers mois. Donc effectivement, on ne peut plus dire : où sont les agents de Milvignes ! Notre approche se base sur la présence visible des agents, ce qui, nous l'espérons, devrait dissuader les infractions. La sanction reste nécessaire uniquement pour garantir la crédibilité de la règle. Plutôt que d'opposer prévention et répression, il faut les considérer comme complémentaires dans une politique publique efficace.

- Pourquoi verbaliser des vigneron à la route des Clos qui ne font que leur travail dans les vignes voisines ?

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les vigneron, un écrit clair leur est parvenu et l'arrêté a été modifié une seconde fois pour leur laisser une zone libre (hors cases) au stationnement tout en respectant la sécurité d'autrui et la loi. Il est important de laisser le trottoir libre pour les piétons.

- Nous relevons que les ouvriers travaillant sur le chantier perpétuel d'une villa au nord de cette route ne sont jamais inquiétés et leurs véhicules empiètent bien plus sur le domaine public.

Effectivement, ce n'est pas tolérable et nous avons fait le nécessaire avec l'entreprise.

- À propos de cette route, nous faisons remarquer qu'au prix de la réfection, on aurait pu aménager 3 ou 4 emplacements pour les vigneron en lieu et place des espaces soi-disant verts qui ne sont guère verts aujourd'hui et qui deviendront des paradis pour certaines plantes invasives.

Nous avons procédé à plusieurs recueils de données sur l'occupation des places de stationnement sur cette route des Clos et observé que toutes les places ne sont de loin pas utilisées, surtout du côté de Neuchâtel.

Et là, dixit Roxane, parce que les plantes je ne connais pas trop ! : Ces espaces verts n'ont effectivement pas pour vocation d'être des forêts verdoyantes. Ils sont mis au nord de la route pour récolter l'eau qui ruisselle des vignes et l'infiltrer. Avant les travaux, il y avait au même endroit des bandes herbeuses qui avaient la même fonction. Ces bandes herbeuses devaient être tondues régulièrement et devenaient parfois des ornières lorsque les véhicules roulaient dessus pour forcer le passage en cas de croisement. Elles ont donc été remplacées par des bandes de galets (pour permettre l'infiltration sans permettre aux véhicules de rouler dessus) sur laquelle se développent des plantes qui ont besoin de peu d'entretien, mais permettent le développement d'une certaine biodiversité. Il est vrai que des plantes invasives y ont été observées et retirées par les collaborateurs de la voirie. Malheureusement, ces dernières proviennent des parcelles des vigneron. Or, il n'est pas du ressort des collaborateurs de la Commune d'intervenir sur les parcelles privées pour en arracher les invasives.

- Est-ce qu'il y a des priorités pour s'occuper, au niveau de la Sécurité publique, de secteurs sensibles et peu sécuritaires de la commune ? À titre d'exemple, nous voulons citer le chemin de Torgueil, pourtant interdit à la circulation de transit et qui est une autoroute pour les automobilistes de Corcelles et surtout de Cormondrèche. A notre connaissance, il n'y a que peu ou pas de contrôles à ce niveau.

Effectivement, aucun contrôle de circulation n'a été effectué cette année sur l'ensemble du territoire communal. L'effectif de 2.4 EPT est insuffisant pour ce genre de contrôle routier.

Pour contrôler le conducteur d'un véhicule, nous avons besoin d'un agent pour contrôler les papiers, un agent qui reste vers le conducteur et un agent qui constate l'infraction et qui limite le nombre de véhicules sur le lieu de contrôle.

Afin d'élargir le temps de présence des agents, les agents travaillent rarement en binôme.

- Enfin, où en sont les discussions sur un éventuel pôle régional pour la Sécurité publique ?

Le Centre Régional de Sécurité publique (CRSP) s'active toujours autour de cette question. Celle-ci rencontre actuellement un souci lié à l'inégalité des ressources en agents de sécurité publique selon les communes membres : Boudry, Cortaillod, Grande-Béroche, Rochefort et Milvignes.

Actuellement, nos collaborations se situent le week-end pendant la période estivale sur les rives, avec des patrouilles de toutes les communes. Une nouveauté, les patrouilles des autres communes ont les mêmes droits d'intervention sur tout le Littoral Ouest, ce qui n'était pas le cas avant. Nous espérons bien mener ce projet à bout, car il ferait sens pour le Littoral Ouest.

Et pour terminer, revenons à Shakespeare : « Les missions de la sécurité publique, c'est un peu comme Hamlet face au dilemme des PV et Othello face aux automobilistes récalcitrants. »

M. Philippe DONNER (président) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC répond qu'il est partiellement satisfait et pas du tout satisfait de la réponse concernant l'absence de contrôle sur les questions de circulation.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Dans le fond, dans l'absolu, oui les normes se durcissent, les règlements se durcissent. Pour nous, au niveau de ce contrôle de circulation, il est évident que nos agents qui sont assermentés vont devoir faire respecter les règles. Mais dans le fond, on peut se dire « Mais pourquoi est-ce qu'il faut quatre ou cinq agents pour verbaliser quelqu'un ? » Je vais chercher la réponse, voir s'il y a une réponse, examiner si on peut déroger à ce genre de choses. Mais pour l'instant, c'est trois agents pour le contrôle de circulation.

M. Philippe DONNER (président), donne la parole à M. Jean-René ERNST pour le développement de l'interpellation 2 :

M. Jean-René ERNST pour le groupe PLR. Le titre de l'interpellation est : **Pour une meilleure maîtrise des frais d'exploitation.**

Lors de la séance du Conseil général du 26 juin 2025, l'examen des comptes a suscité de nombreuses interrogations, malgré un résultat d'exploitation en apparence favorable. Le Groupe PLR a pris ces préoccupations au sérieux et a engagé une réflexion approfondie à leur sujet.

Quelles sont ces préoccupations ? Au-delà des enjeux stratégiques liés à la feuille de route financière — pour lesquels un conseiller externe a d'ores et déjà été mandaté — le groupe PLR estime qu'une attention particulière doit être portée à la maîtrise des frais d'exploitation de la Commune. Cette vigilance concerne tant les infrastructures que les bâtiments existants que ceux qui sont en cours de planification.

Outre les implications budgétaires, des considérations environnementales liées à la raréfaction des ressources doivent également être intégrées. Il ne s'agit pas ici de la problématique des ressources fossiles, dont les enjeux sont aujourd'hui avant tout géopolitiques, mais bien d'une approche globale de sobriété et d'efficacité.

Les motivations de l'interpellation : Ces dernières années, le Conseil général a validé un renforcement significatif des effectifs des services techniques, à la demande des chefs de dicastère, afin de résorber les retards accumulés dans le traitement de certains dossiers. Ces retards étant vraisemblablement comblés, le groupe PLR s'interroge ? Ces ressources peuvent-elles désormais être mobilisées de manière proactive, notamment pour optimiser les processus et améliorer l'efficacité des installations communales ?

Le groupe PLR sollicite une réponse du Conseil communal précisant les mesures concrètes envisagées dans les différents services concernés, en vue de renforcer la maîtrise des frais d'exploitation.

Nous vous remercions de votre attention et de l'intérêt porté à cette interpellation

M. Philippe DONNER (président), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Cette question très pertinente liée à l'efficacité se pose dans tous les systèmes qu'ils soient privés ou étatiques.

Nous nous permettrons de répondre à deux voix à votre question.

Une première observation de l'augmentation d'EPT est liée au retour de certains collaborateurs-trices en arrêt de travail pour surcharge. Pour éviter ces phénomènes, nous attachons de l'importance à améliorer les conditions de travail en essayant de mettre en place différents critères que nous nous efforçons d'activer (priorisation des tâches, communication plus ouverte, outils adaptés, autonomie et confiance accordée aux équipes, gouvernance un peu plus horizontale). Il est certain que les personnes nouvellement engagées doivent trouver leur repère avant d'être à 100% opérationnelles. A priori, la santé de nos collaborateurs paraît meilleure.

En premier lieu, nous avons plusieurs exemples d'optimisation, mais en voici un très concret tout en tenant compte de l'aspect subjectif de la question.

On peut dire que, au niveau du Service technique et de la mobilité (STM), l'EPT supplémentaire consacré en partie à la mobilité à un moment où les demandes sociétales vont vers davantage de prise en compte des aspects de mobilité, de partage de la route par exemple, des mobilités douces, etc., nous a permis de moins faire appel à des intervenants externes coûteux ou encore de solliciter des bureaux d'ingénieur pour des études.

Par exemple, la réflexion en cours sur la politique de stationnement permet de gérer une grande partie du projet à l'interne, de ne pas avoir besoin de faire appel à une ressource externe, ce que nous aurions probablement fait. De plus, et critère fondamental, la ressource dont nous disposons actuellement dispose à la fois des compétences liées à une formation de très haut niveau ce qui permet un regard systémique sur la problématique, mais également, cette ressource dispose d'un potentiel pragmatique évident.

Idem concernant les arrêtés de circulation ou autres, il faut savoir que, quelle que soit la modification opérée sur un lieu, elle doit faire l'objet d'un arrêté. Cette compétence, nous ne l'avons pas vraiment et nous n'avons pas jugé l'importance de ce processus sur nos chantiers. Grâce à la compétence de cet ingénieur, qui par ailleurs a commencé à former d'autres collaborateurs, nous pouvons dire que notre système est optimisé.

Par ces exemples précis, on peut dire que nous avons gagné en excellence opérationnelle, en innovation, en rationalisation des moyens. Ces critères non subjectifs permettent d'affirmer l'optimisation liée à l'engagement des collaborateurs.

Les indicateurs liés à la qualité de nombreux nouveaux collaborateurs engagés sont visibles et quantifiables, relevant, par exemple, de la capacité de collaborer avec les autres services, sachant que nous avons 3 lieux où se trouvent nos collaborateurs, ce qui n'est pas toujours évident. De participer à la mise en place de nouvelles idées impactant directement les autres collaborateurs, créant des liens interservices augmentant ainsi la compétence collective et de

fait a un impact direct sur ce qui fait notre mission, le service au public. Ce n'est pas qu'une simple réduction des coûts qui est en jeu, mais un impact global sur l'intérêt général.

En quelques mots, donc le choix des critères doit reposer sur la mesurabilité, la pertinence pour le public cible et probablement aussi la réduction des coûts. Donc oui, nous pouvons dire que l'augmentation d'EPT dans notre contexte a permis d'optimiser notre système.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Je vais donner quelques compléments qui concernent le Service d'urbanisme et des bâtiments.

Je fais référence à la demande de crédit qui vous avait été soumise le 16 mai 2024 pour vous dire que les derniers engagements qui étaient liés à ces demandes de crédit ont eu lieu en début d'année 2025. On commence à voir les effets, mais il faut encore laisser du temps. En résumé il y a encore une marge de progression.

En quelques mots, il y avait 0.3 EPT sur le plan administratif pour répondre aux demandes de la population et assurer les suppléances. Le service a gagné en autonomie dans le suivi administratif des bâtiments grâce au très bon bagage d'une nouvelle collaboratrice. Cela concerne la gestion des baux à loyer et les comptes de charges, etc. Ainsi, on a moins de sollicitation de la gérance externe qui a appuyé le service. Il y a une internalisation d'une partie des activités qui étaient auparavant sous-traitées.

Les collaboratrices administratives peuvent aussi traiter des réponses qui doivent être données aux demandes de permis de moins d'importance et elle décharge ainsi les spécialistes techniques dans la gestion des demandes de permis. On a aussi une meilleure efficacité du service sur ce plan-là. Sur le plan technique, il y avait 0,3 EPT pour l'étude et la délivrance des permis de construire, et puis 0,25 EPT technique pour la police des constructions.

Je reviens maintenant à l'étude et la délivrance des demandes de permis de construire. Le nombre de dossiers reste important. Le service assure aujourd'hui un suivi plus rapide des dossiers. Il y a moins de retard, mais il faut que les gens soient conscients aujourd'hui que les délais de traitement sont plus longs qu'il y a dix ans. Je dois rappeler qu'il y a aussi un fort nombre d'oppositions, de recours et des lourdeurs administratives qui prennent du temps. Le renfort obtenu nous permet d'avoir une situation qui s'est stabilisée. Les dossiers sont gérés en moins de temps, donc on peut dire qu'il y a moins de retard. La révision du PAL demande du temps aussi en fonction des phases du projet, notamment pour gérer les demandes de complément adressées par le canton. Je vous rappelle que l'année passée, on a reçu une réponse de 50 pages et nous avons envoyé notre réponse en avril 2024 et nous attendons le retour du canton en fin d'année. Donc, en fonction de ces phases, il y a tout à coup beaucoup de choses à faire et à coordonner.

Les bâtiments communaux doivent aussi être entretenus et assainis sur un plan énergétique. Et là, on a plus de ressources aussi pour s'occuper du patrimoine de la commune au sens large.

Pour la police des constructions, le Service de l'urbanisme des bâtiments (SUB) dispose maintenant des ressources pour suivre ces cas. Il y a beaucoup de petits dossiers. Les gens sont très créatifs. On communique de façon proactive et préventive à travers le MilvignesInfos pour rappeler aux gens qu'il y a beaucoup de petites actions au niveau de la construction qui sont soumises à des permis ou des autorisations. Ça peut toucher les piscines, les spas, jacuzzi, les barrières, les murs, etc. Il y a beaucoup, beaucoup de choses et les gens sont très créatifs, aménagent les choses sans forcément se rendre compte que l'objet de leur aménagement est soumis à autorisation.

Donc on a maintenant plus de ressources et de temps pour cette activité. Donc en résumé, le service d'urbanisme et des bâtiments est bien organisé aujourd'hui, fonctionne mieux et plus efficacement grâce aux personnes engagées et à leurs compétences. Certaines tâches ont pu

être internalisées ou leur externalisation a été réduite et d'autres tâches sont mieux prises en main grâce aux ressources supplémentaires. Et puis, comme je l'ai dit en début d'intervention, certains collaborateurs nous ont rejoints en début d'année. Mais il faut encore laisser un peu de temps pour qu'une optimisation puisse prendre place.

M. Philippe DONNER (président) demande à l'interpellateur s'il est satisfait des réponses.

M. Jean-René ERNST pour le groupe PLR répond que d'une certaine manière je répondrai oui parce que je vois que les questions ont été prises en compte et évidemment on reviendra sur la réalisation concrète de ces mesures.

M. Philippe DONNER (président), donne la parole à M. Evan Finger pour développement de l'interpellation 3 :

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. L'interpellation a pour titre : **à quand une politique de stationnement à la hauteur de nos concitoyens ?**

La situation du stationnement dans nos trois villages est de plus en plus problématique. Les habitants rencontrent d'importantes difficultés à se garer à proximité de leur domicile, avec trop peu de places disponibles et une pression croissante sur le stationnement public.

Le Conseil communal, lors de travaux d'aménagement ou de rénovation, a tendance à supprimer des places existantes, sans compenser cette perte par de nouvelles solutions. Les chantiers en cours aggravent encore la situation, car de nombreuses places sont temporairement indisponibles.

À titre de comparaison, Auvernier dispose aujourd'hui d'un système que l'on pourrait presque trouver privilégié, avec un macaron gratuit pour les habitants du vieux village sans possibilité de stationnement et à CHF : 120.-- pour les autres, un grand parking et un plus petit sont aussi disponibles. Cette organisation, bien qu'imparfaite, constitue une forme de solution que Bôle et Colombier n'ont pas.

Dans ce contexte, nous souhaiterions obtenir des réponses claires :

1. Quand le Conseil communal prévoit-il de présenter une véritable politique de stationnement globale sur l'ensemble des de nos villages et à la hauteur des attentes de nos citoyens ?
2. Comment entend-il garantir des places suffisantes pour les habitants de nos 3 villages ?
3. Quelles mesures sont envisagées pour compenser la suppression de places à chaque chantier et éviter une aggravation durable ou temporaire de la pénurie ?
4. Le Conseil communal entend-il développer un système de macarons harmonisé à l'échelle communale, afin d'assurer une égalité de traitement entre les trois villages ?

Les citoyens de Milvignes attendent du Conseil communal une vision claire et des solutions concrètes pour le stationnement. Le manque de places nuit directement à l'attractivité de nos commerces, à l'image de nos villages et à la qualité de vie de nos concitoyens. Nous demandons donc que cette politique soit présentée rapidement au Conseil général,

M. Philippe DONNER (président), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. En préambule à cette interpellation, nous reconnaissons les difficultés que rencontrent nos habitants pour se stationner à proximité de leur domicile ou des commerces. Cette situation que nous vivons tous, accrue par les chantiers en cours et les différences de traitement entre nos trois villages, nécessite une action coordonnée de notre part et elle est en cours avec diverses mesures.

Les réponses sont possibles, par contre claires, plus difficiles dans le sens qu'actuellement (soit depuis janvier 2025), nous avons un processus de réflexion en cours avec notre ingénieur mobilité et la sécurité publique.

La révision du concept de stationnement répond à plusieurs enjeux pour notre commune : unification et cohérence de la politique sur nos trois villages ; réflexion sur les régimes de stationnement, et probablement un élément important : notre alignement avec la politique des communes voisines dont Neuchâtel qui, comme vous le savez, ferme ses places de stationnement, ce qui, par ricochet, *« reporte la pression sur les communes voisines. »*

L'estimation du temps nécessaire à la mise en œuvre du nouveau plan de stationnement doit tenir compte, et vous le savez, de plusieurs étapes, dont le processus de présentation à nos différentes instances politiques et en premier lieu au Conseil communal. Ils ne connaissent que le titre c'est : *« en voiture Simone, en vélo Gaston. »*

À partir de là, nous devons tenir compte des délais référendaires, de la modification des arrêtés de circulation, d'une campagne d'information et de toutes les modifications qui s'en suivront pour la mise en œuvre (marquage, etc). Le temps estimé par notre service est approximativement de 24 mois. La planification est lancée.

La première partie du projet se situe sur Auvernier (grands parkings, les places de stationnement dispersées, 6 types de vignettes différentes). Le but étant ensuite de trouver une cohésion entre les 3 villages.

- Comment entend-il garantir des places suffisantes pour les habitants de nos 3 villages ?

Cette question n'est pas liée au nombre de places à disposition (nous en avons environ 1500 sur les trois villages avec les grands parkings, dont 842 à Auvernier) avec des régimes de stationnement variés.

La question n'est pas vraiment de garantir un nombre suffisant de places, mais de revoir les régimes de stationnement, soit le système de rotation équitable pour les zones les plus occupées, ce qui paradoxalement peut amener à une augmentation de l'offre pour les habitants. Ce n'est de fait pas prévu de réserver des places aux habitants. La durée maximale de stationnement autorisée ainsi que les autorisations feront en sorte que les habitants puissent trouver plus facilement des places libres à proximité de leur domicile.

- Quelles mesures sont envisagées pour compenser la suppression de places à chaque chantier et éviter une aggravation durable et temporaire de la pénurie ?

Les mots sont posés : suppression et aggravation lors des chantiers. Sur chaque chantier (Château, Poste, Verger-étang-Morel-Société), nous avons prévu des macarons pour les habitants. Les macarons sont réservés aux riverains ayant des places de parc privées qui ne sont plus accessibles durant une phase de chantier. Il n'est pas prévu de délivrer des macarons aux personnes qui n'ont pas de places privées et qui utilisent les places sur le domaine public. Contrairement à ce qu'on pense ou que l'on dit, nous sommes allés voir tous les commerçants individuellement et nous portons une grande attention à ce qui les touche le plus : le stationnement. Plusieurs mesures sont à leur disposition pour pallier leurs inquiétudes.

Par contre, je ne peux pas m'empêcher de le relever, nous avons sur les rues Haute, Basse et Château à Colombier procédé à des contrôles suivis du stationnement pendant 7 jours après la rentrée scolaire. En passant une à deux fois par jour, nous avons malheureusement dû constater (statistiques à l'appui) que les places de stationnement existent, mais qu'elles sont monopolisées par des utilisateurs qui ne respectent pas toujours les règles (chaque fois qu'une place est monopolisée pendant 2h sur la rue Haute, ce sont 4 clients potentiels que les commerçants perdent). Toutes ces places occupées de manière illicite représentent un manque pour les commerçants. Comme souvent, une minorité pénalise la majorité des

utilisateurs. On peut également citer que de futurs parkings souterrains privés (p. ex. parking de l'Étang) pourraient être utilisés pour compenser les places supprimées en surface.

- Le Conseil communal entend-il développer un système de macarons harmonisé à l'échelle communale, afin d'assurer une égalité de traitement entre les trois villages ?

Oui, car avec ce qui se fait maintenant, c'est ingérable. De plus, il existe des systèmes de contrôles et de délivrance d'autorisation assez perfectionnés et plus égalitaires que : *je t'aime je te donne, je ne t'aime pas je ne te donne pas !*

- Les citoyens de Milvignes attendent du Conseil communal une vision claire et des solutions concrètes pour le stationnement. Le manque de places nuit directement à l'attractivité de nos commerces, à l'image de nos villages et à la qualité de vie de nos concitoyens. Nous demandons donc que cette politique soit présentée rapidement au Conseil général.

Vous vous souvenez ? Plutôt que rapidement, nous devons dire : « *Il faut agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire !* ».

M. Philippe DONNER (président) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Evan FINGER pour le groupe UDC répond oui

M. Philippe DONNER (président), donne la parole à M. Christian STEINER pour développement de l'interpellation 4 :

M. Christian STEINER pour le groupe PLR. Interpellation du groupe PLR concernant **la location des salles**. Plusieurs membres d'associations locales ont contacté des membres de notre groupe pour nous faire part de leurs inquiétudes concernant la location de salles durant les week-ends et les vacances scolaires. Selon eux, les salles ne seraient plus volontiers mises à disposition en raison d'un manque d'effectifs.

Le groupe PLR exprime de vives inquiétudes face aux préoccupations exprimées par nos sociétés locales qui œuvrent pour le bien de Milvignes et le vivre-ensemble.

Afin de préparer cette interpellation, j'ai consulté le site internet de la commune et les différents documents relatifs à la location des salles, mais je n'y ai trouvé aucune mention de restriction de location durant les périodes en question. Nos services ont-ils pris une certaine liberté ?

N'ont-ils pas pour rôle de soulager les Milvignois qui s'engagent au sein d'associations et de clubs sportifs, afin d'offrir un maximum de possibilités aux habitants de Milvignes et des environs ?

Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir corriger l'information auprès des services concernés si cette allégation est fondée.

Les associations vous en remercient.

M. Philippe DONER (président), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Si je comprends bien le sens de l'interpellation du PLR, les sociétés locales se sont plaintes auprès du PLR que la Commune n'ouvre pas les salles le week-end et les vacances scolaires.

Je suis un peu étonnée. D'abord, parce que la commune entretient de très bonnes relations avec les sociétés locales et qu'il me semble que jusqu'alors nous avons toujours fait en sorte de trouver des solutions.

Je suis étonnée ensuite parce que dire que les salles sont indisponibles les week-ends, ce n'est pas tout à fait juste. Si elles ne sont pas disponibles, c'est qu'elles sont occupées, par les sociétés locales. On arrive à un taux de remplissage de près de 100%. En ce qui concerne la

salle polyvalente d'Auvernier par exemple, jusqu'à la fin de l'année, seul le week-end de la fête des vendanges est resté libre et on comprend pourquoi.

Lorsqu'une société veut louer une salle, et notamment la salle polyvalente, elle ne peut pas en avoir la jouissance au détriment des autres locataires, l'école finit ses cours de gym à 15h30 et en hiver, les vétérans du foot d'Auvernier louent le dernier créneau disponible en semaine le vendredi soir entre 20h et 22h. Rien qu'en novembre, ils ont deux entraînements qui sautent parce que l'Harmonie veut installer la salle le vendredi, de même que l'Echo du Lac la semaine suivante.

Alors me direz-vous, il reste les week-ends des vacances et les vacances elles-mêmes puisque c'est libre. Je vous répondrais dans un premier temps que si c'est libre, c'est parce qu'on annule les réservations des clubs. Si on laissait ouvert pendant les vacances, les plages horaires en soirée seraient toutes utilisées. Et on en reviendrait à une situation de période scolaire. Rappelons aussi que les salles ne sont pas complètement fermées : la salle des Vernes est occupée par des camps de la FSG, que les Mûriers le sont par le volley et la salle de gym de Bôle par le parascolaire et Milvignes en vacances.

Concernant la salle polyvalente d'Auvernier et Champ Rond :

Lorsqu'il s'agit d'une location sur plusieurs soirs, il y a ce qu'on appelle le « service plumeau », qui consiste à passer le matin entre chaque événement pour contrôler les sanitaires, la cuisine, remettre du papier de toilette, vider les poubelles. Il faut compter une heure à une heure et demie de travail par salle, qui est compensée dans la semaine qui suit par l'équivalent du temps donné + la moitié, cette compensation se fait au détriment du nettoyage d'un autre bâtiment. Ce service de piquet, chaque concierge en assume plus ou moins 7 par année selon son taux d'emploi.

Cependant vacances scolaires riment avec vacances du personnel. En été, les grands nettoyages sollicitent beaucoup l'intendance. Il reste donc les vacances scolaires autres que l'été pour placer les 6 semaines que la plupart des collaborateurs ont, car comme je l'ai déjà évoqué à d'autres reprises nous avons une équipe vieillissante. Ceux qui restent assument le nettoyage des locaux administratifs et du théâtre et remettent en ordre les salles de classe. Il n'y a pas de grande marge de manœuvre.

Une solution qui est à l'étude serait d'externaliser le nettoyage pour les locations durant les vacances scolaires, ce surcoût estimé à CHF 4000.- serait à la charge de la commune, car prohibitif pour les sociétés locales. En période d'économie, est-ce judicieux ?

Le PLR laisse entendre que la situation empire du fait que le personnel communal (les services) prend des libertés. En réalité, le personnel ne fait que reprendre la tradition établie par l'ASL (l'association des sociétés locales d'Auvernier) depuis de nombreuses années, bien avant la fusion. L'ASL n'a jamais proposé de week-end pendant les vacances scolaires, car, outre le problème de personnel, les bénévoles et le public sont également en vacances.

En réalité si les sociétés locales ont l'impression de ne plus trouver de place c'est parce qu'elles sont beaucoup plus nombreuses sur le coup. Ce qui était réservé avant aux sociétés d'Auvernier et de Bôle en ce qui concerne Champ Rond est maintenant ouvert à toutes. Milvignes compte un nombre important de sociétés en plein essor et c'est réjouissant, mais j'ai de la peine à croire qu'elles puissent reprocher aux services de Milvignes de vouloir leur mettre des bâtons dans les roues quand on sait tout ce qui a été mis en place depuis quelques années : déléguée CLST, mise en place d'un appel à projets, Milvignes en vacances, baisse substantielle du prix de location du théâtre.

Penser que le Conseil communal et l'administration dans son ensemble ne cherche pas à se montrer le plus accommodant possible à l'égard des sociétés locales compte tenu des ressources à disposition est désobligeant et très éloigné des efforts fournis.

M. Philippe DONNER (président) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Christian STEINER pour le groupe PLR répond oui et il aimerait juste informer comme quoi les questions qui étaient posées ne venaient pas de toutes les sociétés locales d'Auvernier, mais ce sont d'autres sociétés de Milvignes qui ont posé ces questions.

Questions

M. Philippe DONNER, président, donne la parole à M. Walter WILLENER pour la première question.

M. Walter WILLENER, pour le groupe UDC. M. DuPasquier a déjà partiellement répondu à notre première question qui concerne le **Plan d'aménagement local (PAL)**.

Au début de la législature en cours, il a été décidé de ne pas reconduire la Commission chargée de la préparation du PAL communal, car les travaux étaient terminés. À ce jour, ce document essentiel pour le développement de Milvignes n'a pas encore été soumis au Conseil général. Nous demandons au Conseil communal de nous indiquer où en est ce dossier. Y a-t-il des problèmes, notamment au niveau du canton ? Si oui, lesquels ? Sinon, quand le Conseil général en sera-t-il saisi ?

M. Philippe DONNER (président), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Alors tout d'abord, j'aimerais dire que la Commission n'a plus été sollicitée, mais elle n'est pas dissoute. C'est une commission qui a été mise sur pied par le Conseil communal et elle est encore constituée. Elle n'a pas été remerciée, ni dissoute car suivant les étapes qui vont encore avoir lieu dans le processus, elle pourrait être tout à coup sollicitée.

Maintenant pour le processus de la révision du PAL. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il y a eu le dépôt, l'année passée de ce qu'on appelle dans les communes la première mouture. La première mouture de la révision pour laquelle on a reçu en novembre 2024 une réponse de plus de 50 pages. Donc, on a travaillé sur ces réponses jusqu'à fin avril et on a envoyé notre deuxième mouture au canton. On pensait naïvement avoir une réponse à peu près au moment où on se rencontre ce soir, mais on nous a fait comprendre qu'il faudrait attendre plutôt Noël. Donc on va patienter encore un peu.

On espère surtout que ces allers et retours vont se limiter et que le nombre de pages va vraiment baisser. Il y a eu quelques problèmes où tout à coup on découvrait de nouvelles questions ou de nouveaux sujets à traiter dans les commentaires de 50 pages qu'on a reçus. D'autres communes se sont aussi émues. Et puis on a eu des échanges avec les services du canton, avec le Conseiller d'État, pour faire état aussi d'une certaine fatigue. Parce qu'au niveau des communes et des Conseillers communaux, des mandataires qui nous accompagnent, vous fournissez un gros effort, vous attendez six mois pour avoir un retour, vous avez un retour, vous devez remettre tout ça en route et vous replonger dedans. Et c'est pour finir assez lourd et à la longue démotivant quand vous ne voyez pas le bout du tunnel.

On n'est pas du tout la commune qui est la plus mal lotie actuellement, parce qu'on n'a pas de gros zonages, on n'a pas de grandes modifications, on n'a pas de perte de mètres carrés, de zones à bâtir. Donc on est moins sous pression que d'autres communes pour qui cet exercice est beaucoup plus difficile. Donc voilà, il y a des échanges entre la CDC Aménagement du territoire, l'ACN, le Conseil d'État, pour que cela avance et que ce soit fait en bonne harmonie entre les différents acteurs. On veille à aller de l'avant en se concentrant sur les points principaux en évitant de « compter les pétales de fleurs ».

M. Philippe DONNER, président, donne la parole à M. Walter WILLENER pour la deuxième question.

M. Walter WILLENER, pour le groupe UDC. La question concerne **le tarif de l'eau**.

Lors de la discussion du budget 2025 en décembre 2024, le Conseil communal avait annoncé une révision du tarif de l'eau, tant au niveau de l'eau potable que de la taxe d'épuration. Cette annonce a été confirmée lors de la discussion des comptes 2024 en juin.

Aujourd'hui nous ne voyons toujours rien venir. Pourquoi ce retard ? Le rapport aurait bien eu sa place dans l'ordre du jour un peu mince de ce jour. Il nous paraît essentiel que le rapport à venir du Conseil communal puisse être discuté en dehors du budget 2026 prévu pour décembre 2025. Cela signifie qu'il devra arriver en novembre 2025 pour que les éventuelles décisions soient intégrées au futur budget. Si ce n'était pas le cas, un report en 2026 serait tout à fait judicieux.

M. Philippe DONNER (président), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal.

Je reprends la parole parce que c'est un sujet qui nous occupe au niveau des discussions que nous avons avec la Commission financière. Nous aurons une séance la semaine prochaine pour traiter de différents aspects des finances communales et parmi lesquelles nous discutons des taxes causales et vous avez mentionné l'eau potable donc le prix du mètre cube d'eau potable et aussi les frais liés à l'épuration de l'eau. Je vais séparer le traitement des deux :

Nous avons annoncé, pour l'eau potable, une augmentation du prix du mètre cube qui était une évolution qui nous faisait passer d'une Commune très bon marché par rapport à l'eau à un niveau qui était encore tout à fait acceptable, car on restait nettement sous la moyenne cantonale.

Maintenant, le temps passe, nous avons des investissements importants qui ont été réalisés dans le domaine de l'eau et nous devons couvrir les investissements réalisés. Concrètement, cette augmentation aura très vraisemblablement lieu. Elle sera peut-être un peu plus importante que ce qui avait été annoncé. Nous devons discuter de ces démarches la semaine prochaine avec la Commission financière. Maintenant on va prendre contact avec M. Prix pour effectuer les démarches afin de faire enregistrer cette augmentation du prix du mètre cube pour qu'elle puisse être effective au 1^{er} janvier 2026.

Je ne sais pas si on aura une réponse de M. Prix pour le Conseil Général de novembre, mais dans tous les cas il est prévu de pouvoir inclure cette augmentation de prix dans l'année 2026.

Maintenant pour ce qui est de l'épuration, soit le traitement des eaux usées exprimé en mètre cube, on a actuellement un équilibre entre le prix qui est demandé et le coût de l'opération. Il n'y a donc pas de nécessité immédiate d'augmenter ce prix. Mais on voit que dans les prochaines années on devra le faire. Vous pensez bien qu'avec les travaux de rénovation de la STEP c'est quelque chose qui va arriver, mais pas l'année prochaine.

M. Philippe DONNER, président, donne la parole à M. Daniel BENA pour la troisième question.

M. Daniel BENA, pour le groupe PLR. Aujourd'hui il est demandé, si ce n'est exigé, aux propriétaires de chiens de ramasser les crottes de leurs amis à 4 pattes.

Pour quelle(s) raison(s) rien n'est demandé ou exigé aux propriétaires de chevaux bien que l'ampleur de leur crottin soit plus importante que celles des crottes des chiens.

Y a-t-il 2 poids – 2 mesures ?

Et quand sera-t-il lorsqu'un citoyen aura obtenu l'autorisation de détenir et de promener son éléphant dans les rues de nos villages.

M. Philippe DONNER (président), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Cette question, qui peut paraître incongrue, suscite une réponse précise notamment parce qu'elle relève de différents points de vue que je vais reprendre.

Au plan historique, il faut savoir qu'il existe une véritable histoire des crottes à travers les siècles qui reflète nos rapports aux animaux et à l'espace public. C'est au XIXe siècle qu'apparurent les premières lois sur leur ramassage et plus tard on observe des campagnes de sensibilisation que nous connaissons aujourd'hui encore.

Au plan légal et selon la vétérinaire cantonale, il n'y a aucune base légale concernant le ramassage des crottes de cheval, idem pour les crottes de bovins, moutons, ou encore les chèvres. Je n'ai pas posé la question concernant les éléphants, désolée.

Concernant la loi sur les chiens du 3 décembre 2019 il est stipulé Art. 14 : « ¹Tout détenteur ou toute détentrice d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public, ainsi que les prés et les pâtures ». Le non-respect peut être sanctionné par des amendes.

Au niveau sanitaire, les déjections canines peuvent transmettre des parasites et des maladies, notamment dans la nature et près des cultures, notamment ces jours dans les vignes.

En revanche, les crottes de cheval ne sont généralement pas soumises à cette même obligation, car elles sont considérées comme moins problématiques dans leur environnement naturel. Le type de nourriture de ces deux espèces est différent : alimentations riches en protéines pour les chiens et végétales pour les chevaux.

L'aspect contextuel est également intéressant, nous n'aurons pas les mêmes réactions selon que l'on se trouve en milieu urbain (sur nos routes et c'est le sens de la question) ou rural, ou selon que l'on se trouve dans un pays où le crottin de cheval est valorisé. Concernant les crottes de chien, leur utilisation à des fins de compostage reste très minoritaire en raison des parasites et surtout pas au niveau agroalimentaire.

Au niveau olfactif je laisse libre cours à vos expériences.

Par contre, et pour terminer, concernant le ramassage des crottins de chevaux sur la voie publique dans notre commune, la voirie ramasse les crottes chevalines comme les autres déchets.

Et notre chef voyer dans un élan prosaïque, de conclure : « *Dans un monde parfait, on serait en droit d'imaginer que les cavaliers ayant reçu une éducation standard ramassent les déjections de leurs fières montures.* ».

M. Philippe DONNER, président, donne la parole à M. Louis GODET pour la quatrième question.

M. Louis GODET. Cette question concerne une boîte aux lettres posée dans le domaine public depuis 4 ans aux Epancheurs 30 à Auvernier.

Depuis 2021, une boîte aux lettres fixée dans le domaine public et empiétant de 30 centimètres sur celui-ci a été posée aux Epancheurs 30, à Auvernier, à un emplacement présentant peu de dégagement.

Malgré des demandes répétées de déplacement de ladite boîte faite en séance de Commission d'Urbanisme depuis 3 ans, cette boîte aux lettres n'a, à ce jour, pas été intégrée au mur de l'immeuble concerné alors que cette solution est réalisable.

Ayant appris que d'autres propriétaires à Auvernier, ont l'intention de faire la même chose, vu que cela est toléré aux Epancheurs 30, je souhaiterais connaître les raisons pour lesquelles le Conseil Communal n'a toujours pas fait corriger cette situation illégale et bien visible.

Je crains que cette boîte aux lettres soit en train de créer le précédent à d'autres installations illégales dans le vieux village.

M. Philippe DONER (président), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Même les meilleurs feuillets ont une fin !

Les boîtes aux lettres vont être déplacées. Il y a plusieurs raisons à cela, je vais quand même planter le décor pour l'assemblée qui nous écoute et qui n'est pas du tout au courant du sujet :

Donc, ces boîtes aux lettres ont été posées sur le domaine public, à un endroit où les ruelles font un peu moins de trois mètres de large. Cela pose un problème pour le service du feu. C'est un aspect. Puis l'autre aspect, c'est que tout un chacun ne peut pas commencer à utiliser le domaine public pour son propre avantage.

Plusieurs points. Maintenant, dans la réponse et dans les discussions qui ont eu lieu avec le propriétaire. Une première solution était d'envisager l'intégration dans les murs de la maison. Ce qui veut dire qu'on fait un beau tacon pour parler en français. Ça, c'est une chose. Maintenant, il y a un autre organe qui s'est aussi prononcé, mais plutôt contre l'intégration dans les murs, c'est l'OCPI.

Ainsi, l'Office du patrimoine, dans sa nouvelle politique, ne souhaite plus qu'on procède à l'intégration des boîtes aux lettres dans les parois des maisons, des villages. Alors, des solutions qui sont tout à fait réussies sur la place du Millénaire non plus d'actualité. Donc il faut trouver une autre solution. Ça peut être à l'intérieur d'un bâtiment. Il y a aux Epancheurs, un bâtiment dans lequel il y a toute une série de boîtes aux lettres. La porte est ouverte le matin, et fermée à partir de 12 h. C'est une solution comme une autre. Avec le propriétaire, on avait envisagé d'utiliser une partie, peut-être d'une fenêtre ou d'une lucarne au rez-de-chaussée, mais toutes ces fenêtres desservent des locaux ou un appartement, donc on ne peut pas supprimer du jour dans ce contexte-là. Et pour finir, la meilleure solution est de fixer ces boîtes aux lettres sur le mur sud, donc du côté Lac de la rue des Epancheurs, au-dessus ou à côté de l'armoire électrique. Voilà ce qui sera fait dans les prochaines semaines.

5. Communications du Conseil communal

M. Philippe DONER (président). Alors, sauf erreur, je suis au bout des questions. Je ne sais pas si quelqu'un n'est pas satisfait parce que sa question n'a pas été traitée. Si ce n'est pas le cas, on peut passer au point cinq de l'ordre du jour, à savoir les communications du Conseil communal.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Quatre slides, trois minutes de discours. Lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons évoqué la question de définir un point de rencontre pour la population en cas d'événements le nécessitant. Ce processus est toujours en main du canton. Par contre, nous vous informons que nous avons créé un organe de conduite communale, de gestion de situations de crise pour disposer des ressources nécessaires à la planification de la conduite et à la conduite en cas de catastrophe, de situation extraordinaire ou en cas de nécessité. On voit ici les numéros connus de tous. Ces interventions ne dépendent pas de la commune. S'il y a un problème, on peut appeler à ces numéros. C'est toujours bien de se les rappeler avant de passer à la slide suivante. Concernant notre organe de conduite communale, on voit ici les fonctions uniquement qui seront mises sur le site ou à disposition justement dans le cas où il y a un événement particulier. Les noms seront ajoutés par la suite puisqu'ils changent chaque année. Et vous voyez ici les premières personnes de contact, la Conseillère ou le Conseiller communal qui doit être, qui peut être atteint H24 sept jours sur sept et le Chancelier également. Et ensuite on s'appuie sur les autres personnes selon la situation en cours.

Une fois que cet événement est signalé, on a la suite qui peut être donnée. Et puis là, ce slide, il permet de définir les différents niveaux de gestion selon évidemment la catastrophe qui pourrait y avoir ou on aura une gestion politique de gestion de crise, une direction administrative et de communication, sachant que le lieu principal a été défini comme ici, donc à la rue Haute, à Colombier. Une direction opérationnelle, soit la Sécurité publique ou le service technique ou d'autres services. Et puis on peut également s'appuyer sur l'externe, soit l'OCRg du littoral si ça devient beaucoup trop important et ingérable.

Philippe DONNER, (président), donne la parole au Conseil Communal pour une deuxième intervention.

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Vous aurez quand même entendu le son de ma voix. Juste un petit rappel le 13 novembre il y a le forum Objectif NE. Il y avait eu un premier forum l'année passée et certains d'entre vous ont pu y participer. Pour ceux qui ne sont pas venus, nous pouvons que vous encourager, c'est très intéressant. La rencontre aura pour thème l'IA (intelligence artificielle) et l'utilisation qu'on peut ou doit en avoir.

Autre information : il y a deux jours, on a eu une séance d'information pour la population à CESCOLE à Longueville pour parler de la rénovation et des travaux. Et vous dire que les plans du nouveau collège seront déposés à la fin de ce mois, si tout va bien.

6. Divers

Philippe DONNER (président) prend la parole,

Alors vous me permettrez, en tant que président de cette assemblée de dire qu'on peut relever que la commune a respecté ce que l'on avait demandé c'est qu'on reçoit maintenant régulièrement des informations sur ce qui est diffusé dans la population, les rencontres, etc. J'ai eu la possibilité d'assister à la séance que vient d'évoquer Mme Platz-Erard, j'ai été étonné de la qualité des échanges. J'ai surtout été étonné de savoir que ce dossier va arriver devant la Commission d'urbanisme prochainement. On espère que nous n'allons pas avoir trop de questions, dans ce dossier, parce qu'il est compliqué et il est complexe. Mais j'aimerais relever le fait que la Commune a bien, maintenant, enregistré la volonté d'avoir de la diffusion d'informations qui sort d'un tout public. En tout cas, merci, pour cet élément-là.

Si la parole n'est plus demandée, il est 21h35 et la séance est close.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président :

La secrétaire :

P. Donner

L. Milhaud Duvernay